

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 23

Représentés : 6

Absents : 13

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 13 décembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Claude CLEYET-MARREL (pouvoir à M. Thierry SEVES), M. Romain COTTEY (pouvoir à Mme Monique THIVOLLE), M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Marie-Ange FAVEL, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Thierry MICHAL), M. Lucien MOLINES (pouvoir à Mme Catherine SALVETTI), Mme Christelle PAGET, M. Philippe PROST (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Roger RIBOLLET, M. Denis SAUJOT, Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Jean-Pierre CHAMPION), M. Dominique VIOT,

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne VERCHERAT

N°2023/12/19/03 – AUTORISATION DE PROGRAMME « MISE EN SEPARATIF MONTCEAUX » DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF : ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT

Vu les articles L2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023/01/31/12 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier applicable au 1^{er} janvier 2023,

Vu le budget Assainissement Collectif voté le 28 mars 2023,

Vu la délibération n°2023/03/28/32 du 28 mars 2023 portant sur la création et l'ouverture des crédits de paiement de l'autorisation de programme « Mise en séparatif Montceaux »,

Vu le montant des crédits de paiement mandatés pour le programme de travaux de mise en séparatif des réseaux sur la commune de Montceaux (opération budgétaire n° 55 « Mise en séparatif Montceaux ») sur l'exercice budgétaire 2023 s'élevant à 13 722,43 euros HT,

Considérant qu'il convient de maintenir le montant de l'AP/CP « Mise en séparatif Montceaux » à 843 000 € HT et d'actualiser la répartition des crédits de paiement relatifs à cette AP/CP,

Monsieur le Président propose de constater les crédits réalisés en 2023 et de reporter le solde des crédits 2023 sur 2024,

L'échéancier de réalisation est présenté dans le tableau ci-dessous, précédé des explications portant sur les intitulés :

- la colonne "AP" indique le montant total de l'Autorisation de Programme,
- la colonne "CP 2023" indiquent les dépenses déjà réalisées (pour mémoire CP correspond à Crédits de Paiement),
- les colonnes "CP 2024" et "CP 2025" indiquent les crédits prévisionnels des années 2024 et 2025,
- la ligne "Situation antérieure" correspond au montant initial voté par le conseil communautaire le 28 mars 2023,
- la ligne "Actualisation" présente les modifications proposées,
- la ligne "Situation après actualisation" présente l'autorisation de programme modifiée soumise au vote.

Programme Mise en séparatif Montceaux (op n°55)	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Situation antérieure	843 000€ HT	84 300€	470 000€	288 700€
Actualisation		- 70 577,57€	70 577,57€	
Situation après actualisation	843 000€ HT	13 722,43€	540 577,57€	288 700€

Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 décembre 2023 sur l'actualisation des crédits de paiement pour cette opération,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE l'actualisation des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme « Mise en séparatif Montceaux », tout en maintenant le montant de l'AP/CP à 843 000 euros HT.

DECIDE d'inscrire les crédits de paiements tels que détaillés dans le tableau pour chaque année budgétaire concernée :

Programme Mise en séparatif Montceaux (op n°55)	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Situation antérieure	843 000€ HT	84 300€	470 000€	288 700€
Actualisation		- 70 577,57€	70 577,57€	
Situation après actualisation	843 000€ HT	13 722,43€	540 577,57€	288 700€

AUTORISE Monsieur le Président à mandater les dépenses afférentes selon les crédits de paiement fixés annuellement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 19 décembre 2023

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX